
Exclusif **P. Baptiste à News Tank : « Atterrir à l'été 2025 pour la revoyure de la LPR » ; sa vision des enjeux**

News Tank Éducation & Recherche -
Paris - Interview n°391963 - Publié le 20/03/2025 à 09:04

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 20/03/2025 à 21:19



© D.R.

« Nous annonçons l'activation de la clause de revoyure de la LPR (Loi de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur). L'objectif est de réaffirmer l'engagement de l'État pour les questions de recherche, mais aussi de regarder ce qui a fonctionné ou pas, et comment on peut améliorer les dispositifs existants », déclare [Philippe Baptiste](#) à News Tank, le 19/03/2025.

Le ministre chargé de l'ESR (Enseignement supérieur et recherche) réunissait les présidents d'université, chefs d'établissements, conférences d'établissements et acteurs de la recherche, le même jour dans la soirée, pour un échange sur les enjeux.

Pour News Tank, il liste ses priorités : un chantier RH en faveur de l'attractivité des carrières et du rayonnement, la simplification et l'amélioration de l'efficacité du financement de la recherche et améliorer l'investissement du privé dans la recherche.

Le ministre entend articuler « une recherche très libre et bottom-up », tout en répondant aux nouveaux enjeux nés du contexte géopolitique. La recherche doit en effet « contribuer à l'Europe de la défense, aux grandes stratégies qui permettront de redonner une forme d'autonomie stratégique à la France et à l'Europe ».

Les mesures RH mises en œuvre depuis 2020 « sont considérables », estime-t-il : « Elles ont permis d'éviter la paupérisation du système. Il s'agit de maintenir le cap, c'est évident. »

Saluant le succès des CPJ (Chaire de professeur junior), il indique que la revoyure sera aussi « l'occasion de se poser des questions sur les fonds de roulement des organismes de recherche et universités ».

Interrogé sur l'aboutissement de ce travail, Philippe Baptiste indique vouloir aboutir avant l'été. Le fait de passer ou non par une loi n'est pas encore acté.

Pourquoi réunissez-vous ce 19/03 les présidents d'université et acteurs de la recherche au ministère ?

Nous annonçons l'activation de la clause de revoyure de la LPR. L'objectif est de réaffirmer l'engagement de l'État pour les questions de recherche, mais aussi de regarder ce qui a fonctionné ou pas, et comment on peut améliorer les dispositifs existants.

Si on dresse un petit bilan, pas loin de 4 Md€ sont arrivés pour les enseignants-chercheurs et les chercheurs depuis le début de la LPR, avec un protocole RH mis en œuvre conformément à la trajectoire prévue. Ce sont des montants considérables. Si on prend l'exemple d'un MCF (Maître.sse de conférences) recruté après 9 ans d'expérience à la suite de son contrat doctoral, c'est une revalorisation de 650 € par mois, soit +25 %.

Les chercheurs et E-C ont-ils assez vu cet argent ?

« Il y a un avant et un après LPR »

On peut toujours demander plus. Mais sur les mesures RH, je pense que cette revalorisation des échelons les plus bas s'est vue concrètement. Il y a un avant et un après. Les CPJ ont permis de recruter de manière importante, plus de 350 personnes, de faire revenir des chercheurs qui étaient à l'étranger. Tout cela a été très significatif.

Qu'attendre de cette clause de revoyure, à quels enjeux entendez-vous répondre ?

C'est une application de la loi d'une part, mais il s'agit aussi d'acter le fait que le monde a changé. Dans le contexte international que nous connaissons, on voit bien qu'il faut réaffirmer nos valeurs de liberté, renforcer notre autonomie stratégique.

Cela signifie qu'il faut réfléchir à la manière dont on organise la recherche pour répondre à ces défis. C'est bien entendu poursuivre le travail autour de l'attractivité des métiers de la recherche ou du transfert, mais aussi voir comment contribuer aux grandes stratégies qui permettront de redonner une forme d'autonomie stratégique à la France et à l'Europe dans les grands secteurs, tout en ayant une recherche très libre et bottom-up. Il faut réussir à articuler les deux.

Il y a trois grands sujets :

- **Le chantier RH en faveur de l'attractivité des carrières et du rayonnement**, en posant le sujet des salaires, comme précédemment. Il y a aussi la question de l'attractivité vis-à-vis des chercheurs affectés par la situation aux États-Unis, nous y travaillons activement.
- **Un chantier de simplification et d'amélioration de l'efficacité du financement de la recherche**. Aujourd'hui, elle est alimentée par une variété de canaux pas toujours très coordonnés : le PIA (Programme d'investissements d'avenir), France 2030, l'Europe, les financements du MESR (Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche), la LPR. Il y a aussi une simplification à mener en matière d'appels à projets, dont la multiplication ne fait pas une politique scientifique. Il faut que les agences de programmes et les ONR assument leur stratégie sans multiplier les appels.
- **Un chantier pour regarder comment le secteur privé peut participer davantage à l'effort de recherche**. Il faut regarder tous les dispositifs sur la table. Cela peut être les évolutions possibles du CIR (Crédit Impôt Recherche), le développement des partenariats publics / privés, la valorisation de la recherche, etc.

Quelle sera votre méthode ? Cela débouchera-t-il sur une loi ?

Avant tout, cela va consister à partager avec tous les acteurs de l'écosystème, mais aussi avec les parlementaires, les constats, voir ce qui a fonctionné et les choses sur lesquelles on doit progresser. Pour ce qui est du calendrier, il faudrait que tout cela atterrisse avant l'été.

La question de savoir si cela doit passer par des dispositions législatives est ouverte, et méritera d'être débattue en temps et en heure. Il faut déjà regarder sur le fond ce qu'il manque, et si cela nécessite ou pas un projet de loi.

S'agissant des moyens associés, souhaitez-vous accélérer la trajectoire prévue ?

Mis à part 2025 qui a été une année particulière, la trajectoire actuelle de la LPR prévoit déjà des marches budgétaires très ambitieuses et significatives. Faut-il aller plus loin ? Je n'ai pas de tabou, mais il faut déjà regarder ce qu'on veut faire de plus ou pas.

Cette revoyure est aussi une occasion de montrer pourquoi la France rayonne et peut rayonner davantage en matière scientifique, et de rappeler concrètement comment la recherche contribue à notre souveraineté. C'est ce qui permettra aux parlementaires de s'inscrire dans un financement fort de la LPR.

À l'inverse l'enjeu est-il de préserver ce qui est déjà prévu (des marches annuelles de +500 puis +600 M€ jusqu'en 2030) ?

Ce sont des marches importantes, dans un moment de tension budgétaire qu'il ne faut pas négliger. Il faut avoir un travail collectif en mobilisant toutes les parties prenantes sur le sujet, pour regarder quelle est notre ambition, compte tenu des besoins et des contraintes du pays.

« Rappeler concrètement comment la recherche contribue à notre souveraineté »

Sur les outils d'attractivité RH existants, quel bilan tirez-vous ?

Les mesures de revalorisation mises en œuvre sont considérables. Elles ont permis d'éviter la paupérisation du système. Il s'agit de maintenir le cap, c'est évident.

Les CPJ correspondent à un besoin et une réalité. Proposer des CPJ peut même aider à faire venir ou revenir des chercheurs de très bon niveau, très connus, qui peuvent ainsi s'entourer - je pense à Bana Jabri à la tête de l'Institut Imagine, depuis janvier 2025, qui en a bénéficié. Cela marche aujourd'hui très bien.

« Beaucoup d'argent est stocké dans les fonds de roulement »

C'est aussi l'occasion de se poser des questions sur les fonds de roulement des organismes de recherche et universités. Ils ont beaucoup augmenté ces dernières années, si bien que certains dispositifs nourrissent plus les trésoreries que les labos. Or, notre objectif est bien que l'argent aille aux laboratoires. Sans que ce soit une critique des ONR et universités, force est de constater que beaucoup d'argent est stocké dans les fonds de roulement, et ce n'est sans doute pas le meilleur endroit où le mettre.

Quelle trajectoire envisagez-vous pour l'augmentation du salaire des doctorants dont la progression s'arrête en 2026 (2 200 euros brut en 2025, 2 300 prévus en 2026) ?

Je n'exclus aucune piste de travail a priori. J'ai l'impression que l'on a bien progressé, avec des bourses qui sans être élevées, sont à un niveau relativement décent. La question, c'est surtout les premières années de carrière.

Comment aimeriez-vous améliorer la collaboration des chercheurs publics avec le privé ?

Nous avons des dispositifs permettant aux chercheurs de facilement travailler à côté, avec une entreprise, par exemple pour faire du conseil ou contribuer à certains sujets. Cependant, dans certains cas, il peut être difficile de mener des activités de recherche rémunérées par l'entreprise à côté des activités de recherche en laboratoire, car il y a un conflit d'intérêts potentiel entre les missions du laboratoire et celles de l'entreprise.

C'est un point bloquant dans certains secteurs, comme l'IA. Des chercheurs aimeraient consacrer un ou deux jours en entreprise à travailler sur des programmes de recherche. Sans doute faut-il y réfléchir.

La LPR avait renforcé le volet des libertés académiques dans le code de l'éducation. Vu le contexte international, faut-il rouvrir le sujet de la constitutionnalisation ?

Une réforme constitutionnelle ne sera pas mise sur la table à l'occasion de la revoyure de la LPR. Il existe en France des garanties fortes et une tradition de grande liberté académique. Ces libertés pourraient être menacées demain, on le constate hélas aux États-Unis chaque jour. Mais pour protéger les chercheurs et les enseignants-chercheurs, il faut davantage acculturer la société à l'importance de la recherche.

Le CDI de mission, qui avait crispé à l'époque et qui est peu utilisé, va-t-il disparaître ?

Je n'ai pas l'impression qu'il faille le supprimer, la question est de savoir si universités et organismes s'en saisissent. Ce n'est pas l'enjeu numéro 1 de la revoyure de la LPR.

L'augmentation du préciput prévue par la LPR doit-elle continuer ?

C'est un mécanisme très vertueux. Cela mérite une vraie discussion avec les communautés, car le besoin est très différent d'une communauté à l'autre. Les biologistes le jugent très insuffisant, d'autres disciplines moins. C'est un des paramètres sur lesquels il faut discuter.



Philippe Baptiste

Ministre de l'Enseignement supérieur et la Recherche @ Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEN)

Parcours

Depuis décembre 2024	Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEN) Ministre de l'Enseignement supérieur et la Recherche
Avril 2021 - décembre 2024	Centre national d'études spatiales (Cnes) Président du CA
Novembre 2020 - avril 2021	Boston Consulting Group (BCG) Partner & Director, Gamma
Novembre 2019 - juillet 2020	Chef du Gouvernement - Hôtel de Matignon Conseiller éducation, enseignement supérieur, jeunesse et sports
Octobre 2019 - février 2020	CentraleSupélec Membre du CA
Mai 2017 - avril 2019	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche Directeur du cabinet
Février 2016 - mai 2017	TotalEnergies Directeur scientifique
Juin 2014 - janvier 2016	Centre national de la recherche scientifique (CNRS) Directeur général délégué à la science
Avril 2013 - juin 2014	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR - DGESIP - DGRI) chef du service de la stratégie de la recherche et de l'innovation
2013 - 2014	MENESR Chef du service de la stratégie de la recherche et de l'innovation
Février 2010 - avril 2013	Centre national de la recherche scientifique (CNRS) Directeur de l'institut des sciences de l'information
2008 - 2011	École polytechnique (X) Directeur du CS Lab
2000 - 2011	École polytechnique (X) Chargé de cours
2004 - 2008	Comité national de la recherche scientifique Membre
1999 - 2008	Centre national de la recherche scientifique (CNRS) Chargé de recherche
2001 - 2002	IBM Chercheur au Watson Research Cent
1993 - 1994	Université de Strathclyde MSc of Computer Integrated Manufacturing

Établissement & diplôme

1995 - 1998	Université de technologie de Compiègne (UTC) Doctorat
1994 - 1995	Service de la formation continue de l'UPMC (Sorbonne Université) DEA informatique et recherche opérationnelle

Fiche n° 4307, créée le 03/06/2014 à 16:46 - Màj le 18/03/2025 à 12:07



Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR)

Catégorie : État / Agences d'État

Général

Date de création	Décembre 2024
Implantations, dont siège	Paris
Direction	Dgesco : Caroline Pascal (depuis le 16/07/2024) ; Dgesip : Olivier Ginez (depuis le 16/07/2024) ; DGRI : Jean-Luc Moullet (février 2025).
Secrétaire général(e)	Thierry Le Goff
Ministre	Élisabeth Borne, ministre de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche (depuis le 23/12/2024) ; Philippe Baptiste, ministre de l'enseignement supérieur et la recherche (depuis le 23/12/2024), auprès d'Élisabeth Borne.

Fiche n° 16319, créée le 23/12/2024 à 19:16 - Màj le 18/03/2025 à 14:30